




# CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN LAPIN


Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime





 L'acquisition d'un lapin est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer ;


 Le lapin est une espèce sociale. Il doit pouvoir côtoyer d'autres congénères de la même espèce ou d'autres animaux préalablement habitués et, en tout état de cause, avoir des contacts positifs quotidiens avec l'humain. Il nécessite de la disponibilité. S'il vit en cage, celle-ci doit être de dimension et de conception adaptées à ses besoins (avoir accès à un bac à litière qui, comme les autres éléments de l'habitat, est nettoyé régulièrement et désinfecté au moins une fois par semaine) ; Il nécessite de sortir de sa cage quotidiennement.


 Un lapin doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race ;


 Pour cela, je m'engage à suivre les conseils du refuge ou de l'association relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de la cession ;


 Je m'engage également à avoir des contacts positifs avec mon animal - et à veiller qu'il en soit de même pour tous les membres de la famille - ainsi qu'à le manipuler quotidiennement dans des moments qui lui sont opportuns pour sa bonne familiarisation ;


 Le lapin, être herbivore, doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son âge : foin, granulés, verdure. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche. Le budget et les conseils de nourriture me sont précisés conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012 dans le document d'informations.


 Mon lapin doit être brossé régulièrement en période de mue mais il ne doit pas prendre de bain (sauf prescription vétérinaire).


 Mon lapin sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire NAC en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;


 Un lapin doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;


 Il est conseillé de faire stériliser mon animal de compagnie et pour cela, je prends contact avec un vétérinaire NAC ; Il est conseillé de discuter en amont de la méthode d'anesthésie par gaz, généralement plus adaptée aux lapins ;

 Il est conseillé de faire identifier mon lapin par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société VETONAC qui gère le fichier national des Nouveaux Animaux Domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-Cad : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal ;

 En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension ou garde à domicile (pet-sitter) professionnelle ;

 Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.

 Un lapin ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15000€ d'amende ;

 Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45000€ d'amende. Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prévenir mon refuge ou association de protection animale et à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animale.

Je soussigné(e) .....

agissant en qualité de futur acquéreur d'un lapin



Cachet du refuge ou de l'association de protection animale

**m'engage vis-à-vis de mon lapin à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce des léporidés.**

**Mention manuscrite :** « J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon lapin. »

Certificat d'engagement signé le ..... / ..... /20 .....

Signature de l'acquéreur précédée de la mention

« Bon pour engagement »